

DEPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

11 AOÛT 2023

adm. 22346

LB

écrit à

DEL par

DES par

à conserver / à détruire

Administration communale de La Tène
 Malissa TOMIC
 Rue Auguste-Bachelin 4
 2074 Marin-Epagnier

Neuchâtel, le 09.08.2023

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 23-NE-28325

V 1



N° d'échantillon : 23-78701

ADRESSE(S)

Lieu de prélèvement : Administration communale de La Tène, Rue Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier

Personne responsable : Malissa TOMIC, Administration communale de La Tène, Rue Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier

CONTEXTE

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Administration communale de La Tène

Prélèvement du : 08.08.2023

Date arrivée : 08.08.2023

Effectué par : Madame Sancla OMEROVIC, Contrôleuse des eaux

DESCRIPTION

Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs

Secteur : F3 - Plage de la Tène

Lieu de prélèvement : 31 - Plage de la Tène

Température [°C] : 17.4

Aspect : Eau claire

RÉSULTATS D'ANALYSES

Microbiologie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
NE-MIC-MO 208.502	Escherichia coli	10 UFC/100 ml		
NE-MIC-MO 208.502	Enterococcus spp.	2 UFC/100 ml		

A = une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre

Classification selon le tableau de la page 21 du manuel de l'OFEV "Evaluation des eaux de baignade"

Lien: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/publications/publications-eaux/evaluation-eaux-baignade.html>

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.


Dr Lucia Eugeni Piller
Cheffe section analyses biologiques